

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget primitif et au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité, consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations des Comptes administratifs 2024 de la Ville et de l'Assainissement.

I. Compte administratif 2024 - BUDGET VILLE

A. La section de fonctionnement :

Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour l'année 2024 : Les dépenses sont arrêtées à 12 518 889,96 €.

Les recettes sont arrêtées à 14 883 057,91 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 2 364 167,95 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D011 - Charges à caractère général	3 409 453 €	27 % des Dépenses de Fonctionnement
	D012 - Charges de personnel	6 565 671 €	52 % des Dépenses de Fonctionnement
	D014 - Atténuations de produits	95 370 €	<1 % des Dépenses de Fonctionnement
	D042 - Amortissements et cessions	1 270 106 €	10 % des Dépenses de Fonctionnement
	D065 - Subventions et participations	945 674 €	<8 % des Dépenses de Fonctionnement
	D066 - Intérêts de la dette	208 848 €	<2 % des Dépenses de Fonctionnement
	D067 - Charges exceptionnelles	0 €	0 % des Dépenses de Fonctionnement
D068 - Dotations et provisions	23 769 €	<1 % des Dépenses de Fonctionnement	

	R013 - Remboursement charges de personnel	69 466 €	< 1 % des Recettes de Fonctionnement
	R042 - Travaux en régie et cessions	418 106 €	< 3 % des Recettes de Fonctionnement
	R070 - Produits communaux	1 462 577 €	10 % des Recettes de Fonctionnement
	R073 - Impôts et taxes	2 927 122 €	20 % des Recettes de Fonctionnement
	R0731 – Fiscalité locale	5 928 089 €	40 % des Recettes de Fonctionnement
	R074 - Dotations et subventions	2 765 360 €	19 % des Recettes de Fonctionnement
	R075 - Produits locations et participations	737 441 €	5 % des Recettes de Fonctionnement
	R076 - Produits financiers	203 033 €	< 2 % des Recettes de Fonctionnement
	R077 – Produits exceptionnels	371 175 €	< 3 % des Recettes de Fonctionnement
R078 – Reprises sur provisions	690 €	< 1 % des Recettes de Fonctionnement	

B. La section d'investissement :

Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui traduisent un accroissement du patrimoine communal.

Pour l'année 2024 : Les dépenses sont arrêtées à 10 313 326,71 €.

Les recettes sont arrêtées à 9 984 436,24 €.

faisant ressortir ainsi un résultat déficitaire de - 328 890,47 €.

Il convient de préciser que les restes à réaliser en dépenses au 31/12/2024 s'élèvent à - 288 776,40 € et les restes à réaliser en recettes au 31/12/2024 s'élèvent à + 540 179 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D001 - Déficit 2021 reporté	575 078 €	< 6 % des Dépenses d'Investissement
	D040 - Travaux en régie et cessions	418 106 €	4 % des Dépenses d'Investissement
	D041- Opérations patrimoniales	5 830 396 €	57 % des Dépenses d'Investissement
	D16 - Remboursement de la dette (K)	1 147 844 €	11 % des Dépenses d'Investissement
	D16 – Dépôt et cautionnement	301 €	< 1 % des Dépenses d'Investissement
	D20/204/21/23/26 - Opérations d'équipements - Notre Dame des Marais - Ecoles - Document unique - ...	2 341 602 €	23 % des Dépenses d'Investissement

Recettes	R040 - Amortissements et cessions	1 270 106 €	13 % des Recettes d'Investissement
	R041 – Opérations patrimoniales	5 830 396 €	58 % des Recettes d'Investissement
	R10 - FCTVA, Taxe Aménagement et Excédent 2022 capitalisé	2 277 581 €	23 % des Recettes d'Investissement
	R13 - Subventions d'Investissement	605 733 €	6 % des Recettes d'Investissement
	R16 - Emprunt	0 €	0 % des Recettes d'Investissement
	R16 – Dépôts et cautionnement	620 €	< 1 % des Recettes d'Investissement

C. L'équilibre global du Compte administratif et des restes à réaliser :

Les résultats définitifs des 2 sections Fonctionnement et Investissement, auxquels se rajoutent les restes à réaliser en dépenses comme en recettes pour 2024 font ressortir un résultat définitif de + 2 286 680,08 €.

D. Zoom sur certains postes clés du Compte administratif

1. Section de fonctionnement

a) Dépenses :

- Les charges de personnel (Titulaires et Non Titulaires) représentent 52 % de la section. Notons un effectif Equivalent Temps Plein de 140,74 agents.
- Les fournitures de petit équipement, l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible représentent près de 1 529 937 € soit 12,22 % de la section.
- Les intérêts de la dette communale représentent 208 848 € soit 1,67 % de la section.

b) Recettes :

- La fiscalité locale s'élève à 5 928 089 € soit 39,83 % de la section dont 5 413 285 € provenant des taxes foncières et habitation ; 228 255 € provenant de la taxe sur l'électricité ; 286 549 € provenant de la taxe additionnelle aux droits de mutation notamment; les impôts et taxes s'élèvent à 2 927 122 € soit 20 % de la section ; 2 238 295 € provenant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise dans le cadre des transferts de compétences et 688 827 € provenant du Fonds National de Garantie des Ressources.
- Les dotations reçues notamment de l'Etat s'élèvent à 2 765 360 € provenant de :
 - Dotation forfaitaire : 672 157 €.
 - DSR 1^{ère} fraction : 566 533 €.
 - DCRTP : 347 100 €.
 - Etat compensation exo TF : 697 635 €.

2. Section d'investissement

a) Dépenses :

- Le remboursement de la dette en K pour 2024 s'est élevé à 1 147 844 €.
- La poursuite des travaux sur l'église Notre Dame des Marais a généré sur 2024, 979 641 € de factures réglées.
- Les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire, 318 220 €...

b) Recettes :

- En 2024, la commune n'a pas contracté d'emprunt ; la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 6 091 724 € (hors fonds de soutien).
- L'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé dans les comptes 2024 s'élève à 1 859 848,93 €, ce qui marque l'effort particulier réalisé pour contenir les dépenses de fonctionnement.

II. Compte administratif 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

A. La section de fonctionnement :

Pour l'année 2024 : Les dépenses (DF) sont arrêtées à 237 550,80 €.

Les recettes (RF) sont arrêtées à 513 364,47 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 275 813,67 €.

Notons que - les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 37 081 €,

- la redevance communale (RF) s'élève à 498 554 €.

B. La section d'investissement :

Pour l'année 2024 : Les dépenses (DI) sont arrêtées à 301 186,40 €.

Les dépenses (RI) sont arrêtées à 2 028 160,51 €.

faisant ressortir ainsi un résultat excédentaire de + 1 726 974,11 €.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) s'élève à 136 241 €,

- les amortissements (RI) s'élèvent à 157 460 €,

- Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2024.